

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ MUTUEL

LEVÉ TOPOGRAPHIQUE PAR DRONE



⦿ [PARTIE A – PARTIE
DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE]

SKYLINE GEOSPATIAL

3033 Brighton Blvd, Denver, CO 80216,
United States

⦿ [PARTIE B – PARTIE
DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE]

CASCADE RESERVOIR AUTHORITY

500 Watershed Rd, Cascade, CO 80809,
United States

Le présent accord mutuel de non-divulgence régit l'échange d'informations confidentielles entre les parties désignées ci-dessous pendant qu'elles évaluent l'opportunité qui y est décrite.

N° D'ACCORD DE
CONFIDENTIALITÉ

NDA-2026-0083

DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

2 février 2026

ÉMIS LE

19 janvier 2026

DROIT APPLICABLE

**État du Colorado,
États-Unis**

Skyline Geospatial LLC

Confidentiel — préparé pour Cascade Reservoir Authority. Ne pas diffuser au-delà des parties nommées.

EN BREF

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

NDA-2026-0083

POUR SIGNATURE

[N° DE CONTRAT] NDA-2026-0083	[PARTIES] Skyline Geospatial et Cascade Reservoir Authority	[DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR] 2 février 2026	[DURÉE] 8 semaines
[DROIT APPLICABLE] État du Colorado, États-Unis	[STATUT] Pour signature		

PARAMS

EN BREF

LA STRUCTURE DE CET ACCORD

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR 2 février 2026 La date à partir de laquelle la divulgation peut commencer	DURÉE 8 semaines La confidentialité survit à l'expiration	OBJET Levé topographique par drone Un levé topographique complet par drone du bassin versant du réservoir Cascade, livré sous forme de jeu de données SIG de qualité géodésique.
DROIT APPLICABLE État du Colorado, États-Unis Comté d'El Paso, Colorado	PARTIES Deux Skyline Geospatial et Cascade Reservoir Authority	

01

OBJET ET CONTEXTE

Cascade Reservoir Authority a besoin de données topographiques actuelles de qualité géomètre pour un dossier de sécurité des barrages et une étude de capacité de déversoir — et le relief du littoral est trop escarpé, et en partie submergé, pour qu'une équipe au sol puisse le couvrir en toute sécurité et rapidement. La mission de Skyline Geospatial est de cartographier l'ensemble du bassin versant depuis les airs, avec une précision que l'autorité peut citer dans son dossier réglementaire.

[LOG]

PRÉAMBULE

Le dernier levé topographique de Cascade Reservoir Authority date d'avant deux événements sédimentaires majeurs, et les données obsolètes sous-estiment l'accumulation actuelle de sédiments tout en laissant des lacunes sur un terrain de rive escarpé et partiellement submergé, inaccessible en toute sécurité aux équipes au sol. Sans un jeu de données actualisé et opposable, l'autorité ne peut finaliser son étude de capacité du déversoir ni son dossier réglementaire de sécurité des barrages.

Skyline Geospatial propose un levé aérien de huit semaines : une capture combinée par drone LiDAR et photogrammétrie sur l'ensemble du bassin versant, ancrée par un réseau de points de contrôle au sol relevés par RTK, traitée en un modèle numérique d'élévation validé, une comparaison des volumes de sédiments par rapport au levé précédent, et un ensemble de données SIG formaté pour le dossier réglementaire de l'autorité. Les sections suivantes présentent l'approche, les livrables, le calendrier et l'investissement.

PARTIE A – PARTIE DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE	PARTIE B – PARTIE DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE
SKYLINE GEOSPATIAL SKYLINE GEOSPATIAL LLC • EIN 84-3390127 3033 Brighton Blvd, Denver, CO 80216, United States survey@skylinegeospatial.com • +1 720 555 0169 • skylinegeospatial.com	CASCADE RESERVOIR AUTHORITY CASCADE RESERVOIR AUTHORITY 500 Watershed Rd, Cascade, CO 80809, United States b.alvarado@cascadewater.gov • +1 719 555 0233

[PROTOCOL] CONDITIONS DE L'ACCORD

01

1. DÉFINITION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

« Informations confidentielles » désigne toute information non publique divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement, par écrit ou sous toute autre forme, qui est désignée comme confidentielle ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme confidentielle compte tenu de sa nature et des circonstances de la divulgation. Cela inclut, sans s'y limiter, les informations techniques, commerciales, financières et opérationnelles, les plans de produits, les tarifs, les listes de clients et la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles comprennent également l'existence et le contenu du présent accord, ainsi que le fait que Skyline Geospatial et Cascade Reservoir Authority sont en discussions concernant l'objet visé.

02

2. OBLIGATIONS DE LA PARTIE DESTINATAIRE

La Partie destinataire utilisera les informations confidentielles uniquement aux fins de l'Objet et ne les divulguera à aucun tiers sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgatrice. La Partie destinataire protégera les informations confidentielles en faisant preuve au moins du même degré de diligence qu'elle applique à ses propres informations d'importance similaire, et en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable.

La Partie destinataire ne peut divulguer les informations confidentielles qu'à ses employés, dirigeants et conseillers professionnels qui ont besoin d'en connaître aux fins de l'Objet et qui sont liés par des obligations de confidentialité au moins aussi protectrices que celles du présent accord. La Partie destinataire demeure responsable de toute violation commise par ces personnes.

3. EXCLUSIONS

Les obligations du présent accord ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie destinataire peut démontrer qu'elles : (a) étaient légalement en sa possession avant la divulgation, sans obligation de confidentialité ; (b) sont ou deviennent publiquement accessibles autrement que par un manquement de la Partie destinataire ; (c) sont légalement reçues d'un tiers sans restriction ; ou (d) sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utilisation ni référence aux informations confidentielles.

Si la Partie destinataire est tenue par la loi, un règlement ou une décision de justice de divulguer des informations confidentielles, elle peut le faire à condition, dans la mesure légalement permise, d'en informer rapidement la Partie divulgatrice et de lui apporter une assistance raisonnable pour obtenir un traitement protecteur.

04

4. DURÉE ET SURVIE

Le présent accord prend effet à la date d'effet et se poursuit pendant la durée indiquée ci-dessus, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. La résiliation ne dégage aucune des parties des obligations nées avant la résiliation.

Les obligations de confidentialité de la Partie destinataire survivent à la résiliation ou à l'expiration et se poursuivent pendant trois (3) ans par la suite, à l'exception des obligations relatives aux informations constituant un secret commercial, qui se poursuivent aussi longtemps que ces informations demeurent un secret commercial au regard du droit applicable.

05

5. RESTITUTION OU DESTRUCTION DES DOCUMENTS

Sur demande écrite de la Partie divulgatrice, ou à la résiliation ou à l'expiration du présent accord, la Partie destinataire restituera rapidement, ou, au choix de la Partie divulgatrice, détruira toutes les informations confidentielles en sa possession ou sous son contrôle, ainsi que toutes les copies, notes et documents dérivés, et certifiera par écrit, sur demande, cette destruction, signée par un responsable habilité.

La Partie destinataire peut conserver une copie d'archive uniquement pour se conformer aux exigences légales ou réglementaires de conservation, ou des copies conservées dans le cadre de sauvegardes électroniques de routine, à condition que ces documents conservés restent soumis aux obligations de confidentialité du présent accord.

06

6. RECOURS ET MESURES INJONCTIVES

Les parties reconnaissent qu'une violation du présent accord peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts constitueraient une réparation inadéquate. En conséquence, la Partie divulgatrice est en droit de demander une

injonction ou toute autre réparation équitable, sans avoir à fournir de caution, en plus de tout autre recours disponible en droit ou en équité.

Le présent accord n'accorde aucune licence ni aucun droit de propriété sur les informations confidentielles, ni aucune obligation d'engager une relation d'affaires ultérieure. Chaque partie conserve tous les droits sur ses propres informations confidentielles.

[DROIT APPLICABLE]

État du Colorado, États-Unis

[JURIDICTION]

Comté d'El Paso, Colorado

[AUTHORIZATION]

En signant ci-dessous, chaque partie accepte d'être liée par les termes du présent Accord de confidentialité mutuel à compter de la date d'effet. Le présent accord peut être signé en plusieurs exemplaires, y compris par signature électronique, chacun étant réputé constituer un original.

[POUR SKYLINE GEOSPATIAL]

SKYLINE GEOSPATIAL

SIGNATAIRE AUTORISÉ

Date

[POUR CASCADE
RESERVOIR AUTHORITY]

BILL ALVARADO

DIRECTEUR DES RESSOURCES
EN EAU

Date

[COMMS]

SKYLINE GEOSPATIAL – SERVICE JURIDIQUE

3033 Brighton Blvd, Denver, CO 80216, États-Unis

survey@skylinegeospatial.com • +1 720 555 0169 •

skylinegeospatial.com

Skyline Geospatial LLC • EIN 84-3390127